



CHARTRE D'ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif de cette charte est d'interpeller et d'engager les candidats à l'élection municipale de Saint-Cloud de 2020, au-delà des clivages politiques, sur leurs engagements en matière de développement durable.

Démarche citoyenne à l'initiative des associations ci-dessous :



et soutenue par le magasin Biocoop de Saint-Cloud.



Cette charte s'appuie sur les objectifs fixés par les Nations-Unies qui ont adopté en 2015 un programme de développement durable pour 2030.

Je soussigné(e), _____, candidat(e) à l'élection municipale de Saint-Cloud en 2020, m'engage à prendre les mesures nécessaires afin d'appliquer les objectifs listés⁽¹⁾ ci-dessous et rendre public annuellement au cours d'un débat le suivi des mesures prises.

A Saint-Cloud, le _____

Signature _____

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'ADAPTER A CE DERNIER

- Appliquer pour les nouveaux projets de construction sur les toitures en terrasse une épaisseur minimale de substrat de 60 cm (PLU) et un coefficient d'imperméabilisation inférieur à 75%.
- Aménager à minima 70% des stationnements publics (pavés enherbés) et 50% des cours d'école en espaces végétalisés (adaptation du Plan Local d'Urbanisme) et 25% de perméabilité sur les nouveaux projets et la rénovation de voirie.
- Modifier le Plan Local d'Urbanisme en imposant les constructions à énergie positive avec à minima l'atteinte d'un niveau de performance énergétique (label Energie Positive et Réduction Carbone – niveau E2), l'utilisation minimale de matériaux biosourcés (>18 kg/m² SDP de matériaux biosourcés) et l'obligation d'utiliser une énergie renouvelable, installation d'un puits canadien dans toute nouvelle construction collective.
- Encourager les bailleurs sociaux, les copropriétés et la ville à rénover 25% de leurs parcs avant 2025 pour améliorer leur performance énergétique.
- Inciter les initiatives de végétalisation (ex : jardins potagers, pédagogiques), instituer un permis de végétaliser les pieds d'arbres et les façades d'immeubles.
- (1)
-
-
-

(1) Compléter la liste des engagements prédéfinis

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

- Inventorier et assurer le suivi de la faune et la flore de la ville et en tenir compte dans la gestion des espaces verts lors de la délivrance des permis de démolition ou de construction.
- Réaliser des parcours pédagogiques (ex : rue du Mont-Valérien, bd de la République, av du Maréchal de Lattre de Tassigny et les jardins refuges : jardins de l'Avre et Marie-Bonaparte).
- Implanter dans la végétation nichoirs, gîtes pour mammifères (hérissons) et hôtels à insectes.
- Protéger par arrêté municipal les sites de nidifications des espèces déjà protégées par la loi (ex : hirondelles, martinets, chauves-souris, moineaux) et conditionner les permis de ravalement à une inspection pour confirmer leur présence et réimplantation de nichoirs artificiels.
- Créer des friches avec plantes mellifères locales (ex : triangle camp canadien et boulevard de la République, rue de la porte jaune, parcs municipaux) et pratiquer la fauche tardive.
- Arrêter les tailles architecturées des arbres et drastiques de la végétation, pratiquer les tailles d'entretien hors période de nidification (du 15 mars au 31 août) et remplacer systématiquement les arbres abattus (PLU art 13.1).
- Généraliser la non-utilisation des pesticides sur le territoire de la commune, en particulier les cimetières, et sensibiliser les habitants. Arrêter l'utilisation des rodenticides anticoagulants.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

- Organiser annuellement un appel à projets ou trophées d'initiatives d'écocitoyenneté (ex : quartier zéro déchet).
- Allouer un budget participatif de 30.000€ minimum par quartier.
- Réviser à la hausse les horaires des équipements sportifs (ex : piscine ouverte en août).
- Signer les chartes d'engagement « Villes & Territoires » et « Perturbateurs endocriniens ».
- Réunir les forces vives dans un lieu bien identifié (ex : Maison du développement durable, espace de sensibilisation et d'expérimentation) facilitant la transition écologique des citoyens et pour une économie circulaire .

-
-
-
-
-
-
-

SE DEPLACER DE FACON DURABLE DANS LA VILLE

- Promouvoir l'auto partage avec espaces dédiés de dépose minute.
- Mettre en place un Plan Vélo avec itinéraires balisés et créer des pistes cyclables continues et sécurisées sur les axes à fort trafic dans les deux sens : bd République, rue Gounod, Pasteur, Porte Jaune et Camp Canadien, quais de Seine.
- Généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h sur toutes les autres voies avec double sens cyclable et « cédez le passage cycliste » aux feux.
- Installer des arceaux vélos près des commerces, établissements, entreprises et des stationnements vélos sécurisés à proximité des gares du train et du tramway.
- Créer des stations de vélos électriques.
- Intervenir auprès d'Ile-de-France Mobilités pour augmenter le passage des autobus.
-
-
-
-
-
-
-
-

AMENAGER DE FACON DURABLE LA VILLE

Inscrire la réversibilité des constructions de bureaux en construction d'habitation dans les documents cadres (PLU).

Être exemplaire lors de la construction/rénovation des bâtiments publics (ex: matériaux bio sourcés, équipements à énergie positive, panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, végétalisation des façades).

Mettre en place l'éclairage public au passage pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire la consommation énergétique (ex. les quartiers des Coteaux, Montre-tout et Centre-ville), tester des solutions alternatives telles que les colonnes bioluminescentes non connectées au réseau électrique.

Favoriser l'expérimentation et l'implantation d'entreprises du secteur environnemental.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DYNAMISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE

- Développer dans les écoles la restauration collective bio (au moins 40%), locale, en circuits courts, sans emballage plastique.
- Sensibiliser les écoles contre le gaspillage alimentaire et pour la démarche zéro déchet (ex : challenge inter-école) et généraliser le tri des biodéchets.
- Adopter des achats publics écoresponsables (ex : introduire une pondération de la notation environnementale à hauteur de 30 % de la notation finale dans les cahiers des charges).
- Adopter des pratiques éco responsables au sein de la municipalité et lors de toutes manifestations publiques (ex : suppression de contenants plastiques à usage unique, lâcher de ballon).
- Inciter par une labellisation les commerces et entreprises à adopter des pratiques écoresponsables, proposer des offres écologiques (ex : emballage sans plastique, consigne, initiative nationale « *commerçant m'emballe durablement* »).
- Inciter l'ouverture de commerces éthiques et solidaires (ex : ressourcerie, recycle-rie), organiser de manière pérenne des trocs et des brocantes.
- Mettre en place un plan anti-mégots (ex : distribution de cendriers portatifs en matière recyclée ou sur cyclée).
- Inciter les Clodoaldiens à réduire et trier leurs déchets, communiquer sur les bonnes pratiques (ex : composts, achats en vrac, réemploi, sac à pain, « *world clean up day* », expérimentation d'une redevance sur la quantité réelle des déchets que l'habitant produit).
-
-